



Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce

Sous-rubrique: Sommation selon l'art. 153 ORC

Date de publication: SHAB - 01.10.2018

Numéro de publication: BH02-0000000190

Canton: VS

Entité de publication:

Registre du commerce du Valais central, Place du Midi 30,
1950 Sion

Sommation selon l'art. 153 ORC, Public-Aide Service, Favret

Public-Aide Service, Favret

Route Sous l'Eglise

1971 Grimisuat

L'entité juridique mentionnée n'a actuellement pas de domicile à son siège. Aux termes de l'art. 153 ou 153a ORC, les personnes tenues de requérir l'inscription sont donc invitées à rétablir la situation légale en matière de domicile et à faire parvenir au point de contact la réquisition d'inscription dans le délai indiqué. Dans le cas contraire, les entités juridiques sont déclarées dissoutes par l'office du registre du commerce en vertu de l'art. 153b ORC; les entreprises individuelles et les succursales sont radiées. La dissolution peut être révoquée si, dans les trois mois qui suivent son inscription, la situation légale est rétablie par l'inscription dudit rétablissement.

Délai : 30 jour(s)

Fin du délai: 31.10.2018

Point de contact:

Registre du commerce du Valais central

Place du Midi 30, Postfach: 1176, 1951 Sion

1950 Sion